RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

Arrêté du 12 novembre 1979
approuvant l'inscription à l'inventaire des bâtiments nos 57 et 60, parcelle no 2679 (AE), 10216 (NE), sis sur la commune de Collex-Bossy

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Vu la proposition d'inscription à l'inventaire des bâtiments nos 57 et 60 sis sur la parcelle no 2679 (AE), 10216 (NE), feuille no 20 (NE) du cadastre de la commune de Collex-Bossy, inscrite au registre foncier au nom de Monsieur Guillaume Joaquim CHAPUIS;

attendu que le propriétaire a été invité à communiquer ses observations éventuelles le 20 mai 1977;

vu le préavis de la commune du 14 juin 1978;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 21 juin 1978;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9; le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

./.

A R R E T E :

Article 1

Les bâtiments n^{os} 57 et 60 au sens des considérants sont inscrits à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée au propriétaire.

Le Conseiller d'Etat
chargé du département des travaux publics

Jaques VERNET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément au code de procédure administrative, dans les 30 jours à compter de sa notification.

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

COMMUNE de Collex-Bossy

Parcelle 10216 Feuille 20

Echelle 1: 1000

Périmètre du remaniement parcellaire

Jean-Pierre KUHN
INGÉNIEUR E.P.F. S.I.A.
GÉOMÈTRE OFFICIEL
Rue Marignac 9 - ✆ 46 36 47
1206 GENÈVE

13 MARS 1977

Feuille 19

Feuille 22

279

215

277

58

60

2679

57

23/216

Muller Anne-Marie

136
2020

Village

du

Chemin

Fenière

1a